



Université
Gustave
Eiffel

INFORMATION SUR LE LOGEMENT CROUS¹ - RÉSIDENCES DE CRÉTEIL



© comarc/créteil

Règlement

- Si l'étudiant refuse la chambre qui lui a été attribuée à son arrivée, la caution et le premier loyer ne lui seront pas restitués.
- Si l'étudiant rend sa chambre dans un autre état qu'à son arrivée, la caution ne pourra pas être rendue. Les états des lieux entrant et sortant avec le CROUS sont obligatoires.
- Les charges locatives, étant calculées chaque année en décembre, peuvent être réclamées après le départ de l'étudiant.

Informations

complémentaires

- Les étudiants en échange peuvent faire une demande d'allocation pour le logement (APL) auprès de la CAF. Plus d'informations vous seront fournies à votre arrivée.
- Les étudiants doivent obligatoirement souscrire une assurance habitation (40 à 80 € pour la durée du séjour). Dans la plupart des cas, l'assurance responsabilité civile exigée pour être inscrit à l'université et obtenir la carte étudiant est incluse dans cette assurance.
- Les étudiants doivent ouvrir un compte bancaire en France afin de payer leur facture d'électricité et éventuellement recevoir leur allocation pour le logement.

Localisation des résidences

CHAMPS-SUR-MARNE	Résidence Montesquieu, Condorcet et ENSAVT
LOGNES	Résidence de Lognes
TORCY	Résidence de Torcy

Description du logement²

- Chambre individuelle : 15m² à 25m²
- Studio ou appartement avec 2 chambres (cuisine et salle de bain communes)
- Accès aux lave-linges
- Internet
- Mobilier inclus : lit, chaise, bureau, placard, réfrigérateur, cuisinière électrique
- Non-inclus : vaisselle, linge de lit, téléphone, électricité

Loyer

- 300 € - 406 €/mois, selon la chambre et la résidence³

Frais de réservation³

DURÉE DU SÉJOUR	LOYER A PAYER D'AVANCE	CAUTION	TOTAL A PAYER D'AVANCE
un semestre ou une année académique	3 mois de loyer ⁴ 406 € x 3 = 1 218 €	233 €	1 451 €

Le paiement se fait uniquement par virement bancaire avant le 15 décembre. Les informations pour le paiement seront envoyées après réception du formulaire de candidature pour étudiant entrant.

Les étudiants doivent souscrire à la garantie locative "visale" (en cas d'impayés de loyers) dont la souscription peut se faire en ligne.

A faire au bureau du SRI au jour d'arrivée.

¹ Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

² Les étudiants ne peuvent pas choisir leur chambre, colocataire ou résidence. Seul le CROUS décide de la répartition des chambres.

³ Tarifs pour l'année académique 2021/2022.

⁴ Le loyer versé à l'avance est indexé sur le loyer mensuel maximal indicatif. Le trop-perçu sera déduit du loyer des mois suivants.



Université
Gustave
Eiffel

ACCOMMODATION INFORMATION

CROUS¹ - CRÉTEIL RESIDENCES



© crouscreteil

Residence locations

CHAMPS-SUR-MARNE	Résidence Montesquieu, Condorcet et ENSAVT
LOGNES	Lognes Residence
TORCY	Torcy Residence

Description of the accommodation²

- Individual room: 15m² to 25m²
- Studio or apartment with 2 bedrooms (shared kitchen & bathroom)
- Laundry
- Internet
- Included furniture: bed, chair, desk, closet, fridge, electric cooker
- Not included: tableware, bed linen, phone, electricity

Rules & Regulations

- If the student refuses the room assigned upon arrival, the deposit and 1st rent payment will not be refunded.
- If the student does not leave the room as it was found, the deposit cannot be reclaimed.
Check in / Check out with the CROUS are compulsory.
- Rental charges can be reclaimed after the stay as they are calculated each December.

Additional information

- Exchange students may apply for a governmental housing allowance from the CAF. The application information is given upon arrival.
- Students are required to take a housing insurance (40 € to 80 € for the whole stay). Generally this insurance also includes the third party liability, which is also required to obtain the Gustave Eiffel University student card.
- Students need to open a bank account in France in order to pay their electricity bill and receive the housing allowance, if applicable.

Rent

- 300 € - 406 €/month, depending on the room and the residence³

Fees to book a room³

DURATION OF STAY	RENT TO BE PAID IN ADVANCE	DEPOSIT	TOTAL TO BE PAID IN ADVANCE
one semester or whole academic year	3 months rent ⁴ 406 € x 3 = 1218 €	233 €	1451 €

Payment only by bank transfer before December 15.

Payment information will be provided after the submission of the online application for incoming students.

The students have to subscribe to Rental Guarantee "Visale" (in case of unpaid rent). The subscription is available online.

Will be done at the IRO on the day of arrival.

¹ The public regional student housing organization.

² Students cannot choose their room/roommate nor the residence. Only the CROUS manages repartition of the rooms. ³ Prices for the academic year 2021/2022.

⁴ The rent paid in advance is pegged to the indicative maximal monthly rent. The exceeding amount will be reduced from the rent of the following months.